

ADMINISTRATEUR TERRITORIAL : COMPARAISON DES EPREUVES DU 3^{ème} CONCOURS avec LES EPREUVES DES DEUX AUTRES CONCOURS.

19 Janv DH

EPREUVES	3 ^{ème} CONCOURS	CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE
<p align="center">ADMISSIBILITE</p>	<p>1) Une composition portant sur l'évolution générale politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée. Un dossier est mis à la disposition du candidat (durée : cinq heures ; coefficient 3)</p> <p>2) Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier et portant sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale ou un établissement public local (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;</p> <p>3) Une note de synthèse, à partir d'un dossier, portant au choix du candidat au moment de son inscription, soit sur le droit public, soit sur les finances publiques et l'économie financière, soit sur les questions sociales (durée : quatre heures ; coefficient 4)</p> <p>4) Une note de synthèse, à partir d'un dossier, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances acquises ayant trait, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes : droit des affaires, droit civil, droit pénal, sociologie, gestion comptable et financière des entreprises, développement local et politique de la ville, démographie, statistique (durée : quatre heures ; coefficient 5).</p>	<p>1) Une composition portant sur l'évolution générale politique, économique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, devant permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée. Un dossier est mis à la disposition du candidat Durée : 5 heures Coefficient : 3</p> <p>2) Une épreuve écrite <u>de valorisation de l'expérience professionnelle consistant en la résolution d'un cas exposé dans un dossier et portant sur un problème d'organisation ou de gestion rencontré par</u> une collectivité territoriale ou un établissement public local Durée: 4 heures Coefficient 5.</p> <p>3) Une épreuve de note de synthèse, à partir d'un dossier, portant, au choix du candidat, au moment de son inscription, soit sur le droit public, soit sur l'économie. Durée : 4 heures Coefficient : 4</p> <p>4) Une note de synthèse, à partir d'un dossier, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances acquises ayant trait, au choix du candidat, soit à l'Union européenne, soit aux questions sociales. Durée : 4 heures Coefficient : 3</p>	<p>1ère épreuve: Dissertation d'économie Durée : 5h Coefficient : 4</p> <p>2ème épreuve: Dissertation de Droit public Durée : 5h Coefficient 4</p> <p>3ème épreuve: Dissertation de Culture générale Durée : 5h Coefficient : 3</p> <p>4ème épreuve: Note sur dossier portant sur une question de gestion territoriale Durée : 4h Coefficient : 5</p> <p>5ème épreuve à choisir au moment de l'inscription parmi Langue vivante, droit des affaires, droit civil, droit pénal, géographie économique et humaine, histoire contemporaine, science politique et administrative, sociologie, gestion comptable et financière des entreprises, démographie, technologies de l'information et de la communication, mathématiques, statistique. Durée : 5h Coefficient : 2.</p>

EPREUVES	3 ^{ème} CONCOURS	CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE
<p align="center">ADMISSION</p>	<p>1) <u>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience, visant à apprécier les capacités d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que sa motivation et sa capacité à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois</u> (durée : trente minutes, dont dix minutes au plus d'exposé; coefficient 5);</p> <p>2) Une interrogation orale portant sur le domaine non choisi par le candidat lors de la troisième épreuve d'admissibilité (durée : trente minutes avec préparation de même durée ; coefficient 4)</p> <p>3) Une interrogation orale portant sur le domaine non choisi par le candidat lors de la troisième épreuve d'admissibilité et de la deuxième épreuve d'admission (durée : trente minutes avec préparation de même durée ; coefficient 3)</p> <p>4) Une épreuve facultative choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les épreuves suivantes</p> <p>-Une épreuve orale de langue vivante étrangère, dans l'une des langues étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe moderne, chinois, danois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais et russe (durée : trente minutes avec préparation de même durée ; coefficient 2) ;</p> <p>-Une épreuve orale portant sur les éléments fondamentaux en matière d'organisation</p>	<p>1)Un commentaire d'un texte à caractère général ou d'un sujet d'actualité, suivi d'une conversation avec le jury, destinée notamment à apprécier la personnalité et les motivations du candidat, ainsi que son expérience professionnelle.</p> <p>Temps de préparation : 30 minutes Durée : 30 minutes Coefficient : 5</p> <p>2) Une interrogation orale portant sur les finances publiques et l'économie financière. Temps de préparation : 30 minutes Durée : 30 minutes Coefficient : 3</p> <p>3) Une interrogation orale portant sur le droit et la gestion des collectivités locales. Temps de préparation : 30 minutes Durée : 30 minutes Coefficient : 4</p> <p>4) Une interrogation orale portant sur le domaine non choisi par le candidat lors de la troisième épreuve d'admissibilité. Temps de préparation : 30 minutes Durée : 30 minutes Coefficient : 3</p> <p>5) Une épreuve facultative choisie par le candidat au moment de son inscription, parmi les épreuves suivantes :</p> <p>a) une épreuve orale de langue vivante étrangère dans l'une des langues étrangères suivantes, au choix du candidat : allemand, anglais, arabe moderne, chinois, danois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe. Durée : 30 minutes avec préparation de</p>	<p>1)Un commentaire d'un texte de caractère général ou d'un sujet d'actualité, suivi d'une conversation avec le jury, destinée à apprécier la personnalité et les motivations du candidat, ainsi que son projet professionnel. Préparation : 30 minutes Durée : 30 minutes Coefficient : 5</p> <p>2) Une épreuve orale de langue vivante, dans l'une des langues étrangères suivantes, au choix du candidat : allemand, anglais, arabe moderne, chinois, danois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe Préparation : 30 minutes Durée: 30 minutes Coefficient : 2</p> <p>3)Une interrogation orale portant sur les finances publiques et l'économie financière. Préparation : 10 minutes Durée : 30 minutes Coefficient : 1,5</p> <p>4)Une interrogation orale portant au choix du candidat au moment de son inscription, sur l'une des deux matières suivantes :</p> <p>- questions sociales, -questions relatives à l'Union européenne Préparation : 10 minutes Durée : 30 minutes Coefficient : 1,5</p> <p>5) Une interrogation orale portant sur le droit et la gestion des collectivités locales. Préparation : 30 minutes Durée : 30 minutes Coefficient : 3</p> <p>6) Une épreuve orale portant sur les éléments fondamentaux en matière d'organisation informatique, de logiciels de base et de nouvelles technologies de l'information. Sans préparation Durée : 20 minutes Coefficient 1</p>

EPREUVES	3 ^{ème} CONCOURS	CONCOURS INTERNE	CONCOURS EXTERNE
	<p>informatique, de logiciels de base et de nouvelles technologies de l'information (durée : vingt minutes avec préparation de même durée ; coefficient 2)</p> <p>5) Une épreuve facultative d'exercices physiques (coefficient 1)</p>	<p>même durée</p> <p>b) Une épreuve orale portant sur les éléments fondamentaux en matière d'organisation informatique, de logiciels de base et de nouvelles technologies de l'information. Durée 20 minutes Coefficient : 2</p> <p>6) Une épreuve facultative d'exercices physiques Coefficient : 1</p>	<p>7) Une épreuve facultative d'exercices physiques. Coefficient : 1</p>

